



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 4 mai 2026, à l'adoption du règlement suivant :

- Règlement numéro 372-2026 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage no RRU2 2012 et le Règlement relatif aux usages conditionnels no 110-2008 aux fins d'autoriser certains usages commerciaux et d'ajouter des exigences d'implantation dans les zones C-8 et C-168.*

Ce règlement a fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de comté de D'Autray d'un certificat de conformité, le 8 juin 2026, et est en conséquence réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 9 juin 2026.

Marie-Josée Charron, greffière